



## Appel à projets

Innover pour réussir la transition agroécologique

90 millions d'euros  
destinés aux entreprises pour des  
projets innovants

Appel à projets financé par l'État dans le cadre de la  
Stratégie d'accélération

« Systèmes agricoles durables et équipements  
agricoles contribuant à la transition écologique »

Ouvert jusqu'au 16 juin 2022 à 12h

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innover-pour-reussir-la-transition-agroecologique>



bpifrance



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# Objectifs

## La stratégie d'accélération :

- > Répondre aux enjeux de transition agro-écologique de demain :
  - réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - adaptation au changement climatique
  - gestion des aléas climatiques ou sanitaires
  - réduction de l'usage des intrants fossiles
- > Améliorer la résilience du secteur agricole et la souveraineté alimentaire de la France
- > Développer de nouvelles technologies

## Les projets attendus :

- > Développement de technologies intelligentes et connectées pour réduire l'impact écologique et optimiser la valeur ajoutée
- > Remplacer l'usage des intrants fossiles ou de synthèse par des solutions d'origine naturelle, des produits biologiques ou des organismes vivants
- > Diversifier les ressources génétiques : diversification des cultures et des productions



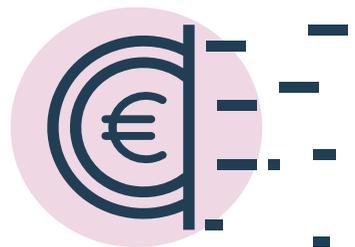
## Bénéficiaires

- Start-up, PME, ETI
- Ouverture aux GE à titre exceptionnel
- Possibilité de projet collaboratif

---

## Dépenses éligibles

- Salaires et charges de personnels
- Coûts de sous-traitance (30% maximum)
- Contribution aux amortissements
- Frais de mission, frais connexes
- Frais d'exploitation liés au projet (achats, consommables)





# Projets et modalités de soutien

---

## Projet individuel

- Le projet doit être porté par une entreprise
- Le budget du projet est au minimum de 500 k€
- La durée du projet doit être comprise entre 18 et 48 mois

## Projet collaboratif

- Le projet doit être porté par une entreprise (cheffe de file du consortium)
- Le projet doit associer a minima une PME ou ETI, dans la limite de 6 partenaires
- Le budget du projet est au minimum de 2 M€
- La durée du projet doit être comprise entre 3 et 5 ans

Modalités de soutien : l'aide apportée sera constituée d'une part de subvention et d'une part récupérable. Dans le cas général, la part de subvention sera de :

- 75% pour les dépenses de « recherche industrielle »
- 60% pour les dépenses de « développement expérimental »

---

## Critères de sélection



- Caractère innovant et valeur ajoutée du projet
- Niveau de maturité préexistant et faisabilité technique du projet
- Solidité de la stratégie d'accès au marché, taille des marchés visés
- Impact socio-économique et retombées économiques pour le territoire national
- Répondre à l'un des deux objectifs : mieux manger ou mieux produire

# Comment déposer sa demande ?

---



- Les dossiers de candidature sont à déposer sur la plateforme de Bpifrance :  
<https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/accueil.do?method=init>
- Le lien vers le cahier des charges de l'appel à projets :  
<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innover-pour-reussir-la-transition-agroecologique>
- Bpifrance est l'organisme instructeur du dispositif
- Sélection des projets par un comité technique national
- Date limite de dépôt : 16 juin 2022 à 12h
- Relèves des dossiers : 24 mars 2022 et 16 juin 2022 à 12h

## Les contacts

### **BPIFRANCE**

strategies-acceleration@bpifrance.fr

**DREETS Centre-Val de Loire**  
**Service économique de l'Etat en région**  
dreets-cvl.investir-lavenir@dreets.gouv.fr